

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 21 JUILLET 2020

(CGCT : art. L.2121-25 et art. R.2121-11)

Le Conseil Municipal de LA CELLETTE s'est réuni le mardi vingt et un juillet deux mille vingt, selon convocation du seize juillet deux mille vingt, en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, Le Maire.

En raison des contraintes sanitaires, port du masque et public restreint à 10 personnes maximum.

Présents : M. Camille CARCAT, Mme Annie WYBRECHT, M. Raymond CHAUMETTE, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Philippe BALLET, Mme Patricia DESSALLES, Mme France FORTANIER, M. Francis CHOPINAUD

Excusés : M. Jean-Paul BIGNET, Mme Claudine DESMORTREUX.

Pouvoirs de : M. Jean-Paul BIGNET à M. Jacques GADAIX, Mme Claudine DESMORTREUX à M. Camille CARCAT.

Secrétaire de séance : M. Raymond CHAUMETTE a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales

ORDRE DU JOUR :

Dossier n°1 : Délibération n° 2020-035 en date du 21 juillet 2020 pour la consultation relative à l'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

Suite à l'arrêté du 13 mai 2020, de Mme La Préfète de la Creuse, portant ouverture de la consultation du public, organisée du 8 juin au 6 juillet 2020, sur la demande de M. Quentin JAMET, représentant le GAEC JAMET, en vue d'exploiter un élevage porcin au lieu-dit « les Bordes » sur la commune de Tercillat avec de l'épandage sur la commune de la Cellette,

En application de l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement,

Le vote demandé à bulletin secret par 6 Conseillers : M. Michel LASSOUT, Mme Annie WYBRECHT, M. Philippe BALLET, M. Francis CHOPINAUD, M. Raymond CHAUMETTE, M Jacques GADAIX.

Le Conseil Municipal, en vote à bulletin secret se prononce, comme suis :

4 favorables à l'enregistrement en ICPE, à l'exploitation de l'élevage porcin au lieu-dit « les Bordes » commune de Tercillat,

4 non favorables, à l'exploitation de l'élevage porcin au lieu-dit « les Bordes » commune de Tercillat,

3 votes nuls

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Nul
11	9	2	9	11	4	4	3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h11.

La CELLETTE,
Le 21 Juillet 2020
Le Maire,
M. Camille CARCAT



Le secrétaire de séance,
M. Raymond CHAUMETTE